Bureau Technique Intercommunal
rte de châtel-st-denis 8 – 1802 corseaux
tél 021 923 0520 – fax 021 923 0521
info@b-t-i.ch - www.b-t-i.ch

COMMUNE DE JONGNY

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BTI EN 2025

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Bureau Technique Intercommunal : Un service public

Le Bureau Technique Intercommunal est un service public chargé de contrôler le respect de l'application des dispositions légales concernant la police des constructions, le génie civil ainsi que l'aménagement du territoire. Il est appelé non seulement à renseigner le citoyen (architectes, propriétaires ou autres) sur de nombreux éléments techniques, mais également à résoudre certaines problématiques liées à ses domaines d'activité.

Le Bureau Technique Intercommunal est notamment chargé d'effectuer les tâches suivantes :

- Informer sur les projets et travaux à l'étude ou en cours ;
- Informer sur l'équipement et la situation cadastrale des terrains ;
- Renseigner sur les cartes de dangers naturels ;
- Informer sur la protection civile en collaboration avec les instances cantonales ;
- Informer sur les travaux de génie civil et d'épuration ainsi que sur tous les problèmes techniques de sa compétence ;
- Analyser, accompagner et suivre les dossiers d'aménagement du territoire ;
- Assister les propriétaires en cas de pollution ou d'obstruction de canalisations ;
- Collaborer à des études diverses, proposer un programme d'entretien des routes et d'assainissement et contrôles caméras ;
- Collaborer avec les bureaux privés, chargés par la Municipalité de faire des études diverses, notamment d'assainissement, et de procéder ensuite au suivi du chantier avec les bureaux ;
- Acquérir, mettre à jour et diffuser les données communales au travers du SIT ;
- Dans certaines limites, orienter les propriétaires afin de les aider à résoudre les problèmes de droit privé relatifs aux constructions, aménagements divers, plantations, etc. ;
- Préparer les dossiers de mise à l'enquête publique et renseigner la population pendant la période de consultation ;
- Gérer les dossiers d'archive de police des constructions ;
- Participer aux séances dans le cadre de procédures judiciaires ;
- Rédiger diverses correspondances BTI et préparer des projets de courriers municipaux.

2. ORGANISATION DU BUREAU TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

2.1 Comité de direction

Le comité directeur du BTI est composé de quatre membres de l'exécutif, soit un pour chacune des quatre communes, ainsi que du responsable du BTI.

Pour la législature 2021-2026, le comité de direction est composé des membres suivants au 31 décembre 2025 :

- M. Jean-Luc Sansonnens, président, municipal, Jongny
- Mme Arianne Rouge, syndique, Corsier-sur-Vevey
- M. Christian Minacci, syndic, Corseaux
- Mme Elise Neyroud, municipale, Chardonne
- M. David Ferrari, chef de service du BTI

La coordination des tâches administratives, notamment la rédaction du procès-verbal des séances de comité de direction, est assurée par la responsable administrative, Mme Sabrina Paolini.

2.2 Responsable du Bureau Technique Intercommunal et organisation interne

Le chef de service et responsable du secteur de l'urbanisme, M. David Ferrari, est notamment chargé de participer à différentes séances afin d'assurer la gestion et le suivi des dossiers relatifs à l'aménagement du territoire, soit en 2025 :

- 11 séances du comité de direction du BTI ;
- Suivi des dossiers d'aménagement du territoire et révision des PACom ;
- Établissement du budget annuel, contrôle des factures et comptes ;
- Gestion du bureau et des ressources humaines.

Il participe également à des séances d'information et d'études d'aménagement du territoire, de police des constructions et autres domaines tels que CORAT, projet d'agglomération (Agglorivelac), SRGZA (Stratégie régionale de gestion des zones d'activités), ECA, AEAI (protection incendie), SSDA (système de gestion des zones d'activité), et diverses études régionales de transports et urbanisme.

Enfin, il est chargé d'assister, ou de représenter, la Municipalité lors de :

- Études et séances relatives aux projets de bâtiments scolaires, parascolaire et préscolaire ;
- Études ou séances relatives à l'application des lois et des règlements en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions ;
- Procédures devant les tribunaux ;
- Contacts avec les services de l'État ;
- Contacts avec les mandataires ou les propriétaires ;

2.3 Police des constructions

Le responsable de la police des constructions et adjoint au chef de service, M. Hervé Martinez, supplée et seconde le chef de service pour toutes les tâches relatives à l'aménagement du territoire et supervise et coordonne le travail des techniciens. Il se charge également des :

- Séances de la commission consultative d'urbanisme :1 séance a eu lieu en 2025 ;
- Séances hebdomadaires de transmission des dossiers avec le municipal délégué et le secrétaire municipal ;
- Séances au Tribunal cantonal (CDAP), à la préfecture (dénonciations) ou au Tribunal de Police (contestation des amendes délivrées par la Préfecture);
- Gestion et conduite pour la mise en place des nouvelles procédures découlant des modifications législatives.

Les techniciens de la police des constructions sont chargés de contrôler tout projet de construction selon les différents règlements communaux, la loi et le règlement d'application sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RLATC) et autres règlements et normes en vigueur (énergie, AEAI, etc.).

Récapitulatif des dossiers traités en 2025

	JONGNY	INTERCOMMUNAL
Nouvelles demandes	**64**	**291**
Permis de construire délivrés :	**30**	**123**
- *Procédure dispense d'enquête publique*	*13*	*59*
- *Procédure enquête publique*	*17*	*64*
Taxe des permis de construire délivrés (permis d'habiter/utiliser et taxes règlementaires comprises)	**CHF 93'389.90**	**CHF 283'414**
Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle :	**25**	**85**
- *Capteurs solaires (18a LAT, 32b OAT)*	*7*	*21*
- *Travaux de minime importance*	*13*	*52*
- *Pompes à chaleur (68c RLATC et 17 RLVEne)*	*5*	*12*
Dossiers soumis à l'enquête publique :	**26**	**92**
- *Aménagement du territoire*	*1*	*8*
- *Police des constructions (CAMAC)*	*18*	*52*
- *Enquêtes cantonales et fédérales (routes, signalisation, mensuration, CFF, etc.)*	*1*	*4*
- *Autres (cadastration, servitudes, etc.)*	*1*	*4*
- *Abattage d'arbres protégés*	*5*	*24*
Contrôles techniques	**96**	**5**
Permis d'habiter/utiliser	**8**	**104**
Arrêts de travaux	**0**	**1**
Dénonciations Préfecture	**3**	**5**

Les techniciens ont également effectué les tâches suivantes :

- Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et des autres services communaux ou industriels ;
- Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité ;
- Gestion des plaques d'immeubles, gestion des commandes et livraison lors du contrôle technique ;
- Contrôles et mise à jour des registres conformément à la LHR (loi sur l'harmonisation des registres) et au RCB (registre cantonal des bâtiments) ;
- Statistiques diverses (constructions, appartements, etc.) ;
- Développement d'applications sur le SIT intercommunal ;
- Suivi des séances et développement de l'application Cartoriviera.

Finalement, le Bureau Technique Intercommunal a procédé au suivi des dossiers pour lesquels un permis de construire avait été délivré durant les années précédentes, soit le suivi des chantiers et relance d'objets en attente ainsi que l'archivage des dossiers terminés.

2.4 Travaux, génie civil et SIT

M. Frédéric Schneiter est le responsable du secteur travaux et génie civil. Le responsable de ce secteur supervise et coordonne le travail du secteur travaux.

Les travaux suivants ont été réalisés en 2025 :

- Campagnes d'entretien par curage et contrôle caméra sur les collecteurs communaux en collaboration avec les autres communes du cercle ;
- Contrôles aux miroirs ou TV, curages, recherches et entretien de divers tronçons de collecteurs, coulisses, dépotoirs, sources, venues d'eaux et autres ouvrages ;
- Contrôles et recherches de pollutions diverses dans les canalisations d'eaux claires ou ruisseaux ;
- Contrôles de déversoirs ;
- Raccordements secondaires divers dans le cadre de la campagne d'assainissement comprenant les contacts avec les propriétaires, essais, devis, suivi des travaux et relevés des ouvrages des raccordements privés sur les collecteurs communaux, y compris reports sur le SIT ;
- Examens et préavis relatifs à l'assainissement de certains secteurs du territoire communal en système séparatif ;
- Entretien des routes et chemins communaux ;
- Constats de dégradations des chemins communaux et planification des travaux de réparation comprenant soumissions, plans, synthèses et suivi des travaux ;
- Délivrance de permis de fouille nécessitant l'organisation de restrictions de circulation, avis aux riverains, etc. ;
- Gestion et réfection définitive de fouilles sur le domaine public ;
- Contrôles et surveillance des fouilles et dépôts sur le domaine public pendant la phase de travaux ;
- Participation et suivi des chantiers communaux en cours ;
- Établissement de divers plans de signalisation et remplacement de la signalisation existante ;
- Étude et demandes de subvention pour l'entretien de ruisseaux publics ;
- Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et d'autres services communaux ou industriels ;
- Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité (travaux, assainissement, expropriation, contrôle d'ouvrages divers, etc.).

<u>Chantiers communaux</u> :

- Ruisseau de la Bergère : Sous la route de Baumaroche en limite avec la commune de Chardonne, étude sécurisation ;
- Arrêts bus VMCV : Finalisation des études pour la mise en conformité LHand des arrêts Village, Reposoir et Combette ;
- Chemin de la Tuilière : Finalisation des études et préavis pour la réfection totale du chemin entre les deux routes cantonales ;

- Chemin de l'Etoile du Matin : Réfection de la chaussée et diverses réparations sur les réseaux d'éclairage public et des eaux claires.

Permis de fouille/dépôt :

- Durant l'année 2025, le BTI a traité **21** demandes de permis.

SIT - Mises à jour annuelles :

- Mise à jour des informations dans les bases de données ;
- Mise à jour des plans de l'ensemble de la commune ;
- Mise à jour du cadastre souterrain : relevés au GPS et contrôles systématiques sur le terrain ;
- Saisie et mise à jour de diverses couches du SIT et du Cartoriviera ;
- Mise à jour du SIT arbres.

Enfin, le responsable du secteur travaux organise et participe à une séance annuelle d'information et de coordination des travaux communaux avec les services industriels. Durant l'année, il participe également à des séances de coordination avec les délégations municipales, les commissions ad hoc, les représentants de l'état, les mandataires ou propriétaires et les services industriels.

3. ETUDES ET PROJETS DIVERS

3.1 Cartoriviera

Cartoriviera est un Géoportail régional dont 14 communes et deux associations intercommunales sont partenaires. Utilisé depuis plus de 10 ans, il intègre chaque année de nouveaux développements pour répondre à l'évolution des demandes et pour mieux répondre aux besoins du public et des professionnels.

Les données pouvant être consultées sont regroupées par thèmes (cadastre, plan ville – tourisme, aménagement du territoire, infrastructures, etc.), dont certaines sont accessibles uniquement avec un compte professionnel sécurisé.

Le service Cartoriviera permet également à toute personne de s'inscrire gratuitement et d'obtenir automatiquement une alerte par e-mail pour les événements gérés par le système tels que : chantiers ferroviaires, enquêtes publiques CAMAC et hors CAMAC, permis de fouille et de dépôt sur le domaine public ainsi que les perturbations du trafic.

Cartoriviera offre encore d'autres services pour le public, notamment *Riviera Parkings* (disponibilité des parkings et tarifs) et *Signalements Riviera* (possibilité de signaler certains problèmes, tels que des luminaires défectueux ou des nids de chenilles processionnaires).

La liste complète des évolutions est disponible sur le site suivant : https://www.linkedin.com/company/cartoriviera.

3.2 Révision du plan d'affectation communal (PACom)

Le bureau d'urbanistes Plarel SA, de concert avec le Bureau Technique Intercommunal, a poursuivi la révision des plans d'affectation communaux des 4 communes du Cercle en 2025.

Le 21 juillet 2025, la DGTL a rendu un complément à son examen préalable délivré en mars 2024.

Le PACom a ensuite été soumis à l'enquête publique du 17 septembre au 16 octobre 2025, laquelle a suscité 8 oppositions. Les opposant·e·s ont été reçu·e·s dans le cadre de séances de conciliation organisées au mois de novembre 2025.

À l'issue d'un examen approfondi des arguments soulevés lors de ces séances, la Municipalité est entrée en matière sur certains points et a décidé de les soumettre à une enquête publique complémentaire, sous réserve d'un préavis favorable de la DGTL.

A ces fins, les modifications ont été transmises à la DGTL pour un examen préalable complémentaire à la fin de l'année 2025.

L'enquête publique complémentaire devrait se tenir au cours du premier trimestre 2026.

3.3 Plan d'affectation cantonal n°363 Lavaux (PAC LAVAUX)

Le projet de PAC Lavaux transcrit et précise les principes de protection prévus par la Loi sur le plan de protection de Lavaux de 2014 (LLavaux) pour les territoires hors des zones à bâtir des communes de Bourg-en-Lavaux, Chardonne, Chexbres, Corseaux, Corsier, Jongny, Lutry, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin.

L'enquête complémentaire s'est déroulée du 5 novembre au 4 décembre 2025, 6 ans après la première enquête.

Cette enquête publique complémentaire fait suite aux décisions du Grand Conseil qui a apporté des modifications au plan et au règlement du PAC Lavaux selon les recommandations de la commission parlementaire chargée de l'examen du dossier.

3.4 Commission Consultative de Lavaux (CCL)

En 2025, le BTI a soumis 3 projets à la CCL, aucune pour la commune de Jongny.

Les dossiers soumis à la CCL exigent une documentation plus importante et complète avant la mise à l'enquête publique.

Les dossiers importants sont soumis à la commission d'urbanisme préalablement à la CCL pour préavis.

La procédure d'enquête publique peut être rallongée par cet examen puisque la CCL se réunit une fois par mois.

3.5 Plans d'affectation communaux (PA)

Pas de PA en cours en 2025.

3.6 Projet d'agglomération (PA 5) et Plan directeur intercommunal (PDI)

L'ensemble des communes de la Riviera, du Haut-lac et de la Veveyse fribourgeoise s'est regroupé pour établir un plan d'agglomération 5ème génération (PA5). Le PA5 a été conçu afin que le volet stratégique puisse être entièrement repris dans le plan directeur intercommunal (PDI).

À la suite de la validation du Projet de PA5 par le COPIL Rivelac, le dossier a été officiellement remis à la Confédération le 27 mars 2025.

Le PA5 a depuis été jugé conforme aux exigences formelles, ce qui a permis son admission à l'examen complet par la Confédération. Le retour de l'ARE est attendu au cours de l'été 2026.

En 2025, le BTI a suivi de nombreuses séances techniques dans les volets de l'urbanisation, du paysage, des transports, de l'énergie et du tourisme en vue de la soumission du PDI à l'examen préalable à la DGTL.

4. Personnel du BTI

Au 31 décembre 2025, le personnel du BTI se composait de 12 collaborateurs et d'un apprenti :

M. David Ferrari	Chef de service (100%)
M. Hervé Martinez	Adjoint et Responsable du secteur police des constructions (100%)
M. Frédéric Schneiter	Responsable du secteur travaux (100%)
M. Stéphane Cossy	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Jonathan Furnari	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Yehan Veldman	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Joël Humbert-Droz	Technicien, secteur travaux (100%)
M. Diego Cappelli	Technicien, secteur travaux (100%)
Mme Sabrina Paolini	Responsable administrative (80%)
Mme Sabrina Lichtenauer	Assistante administrative (60%)
Mme Deborah Perez Vasquez	Assistante administrative (60%)
Mme Carine Meister	Assistante administrative (20%)
M. Owen Franckhauser	Apprenti géomaticien en géoinformatique

Organigramme au 31 décembre 2025

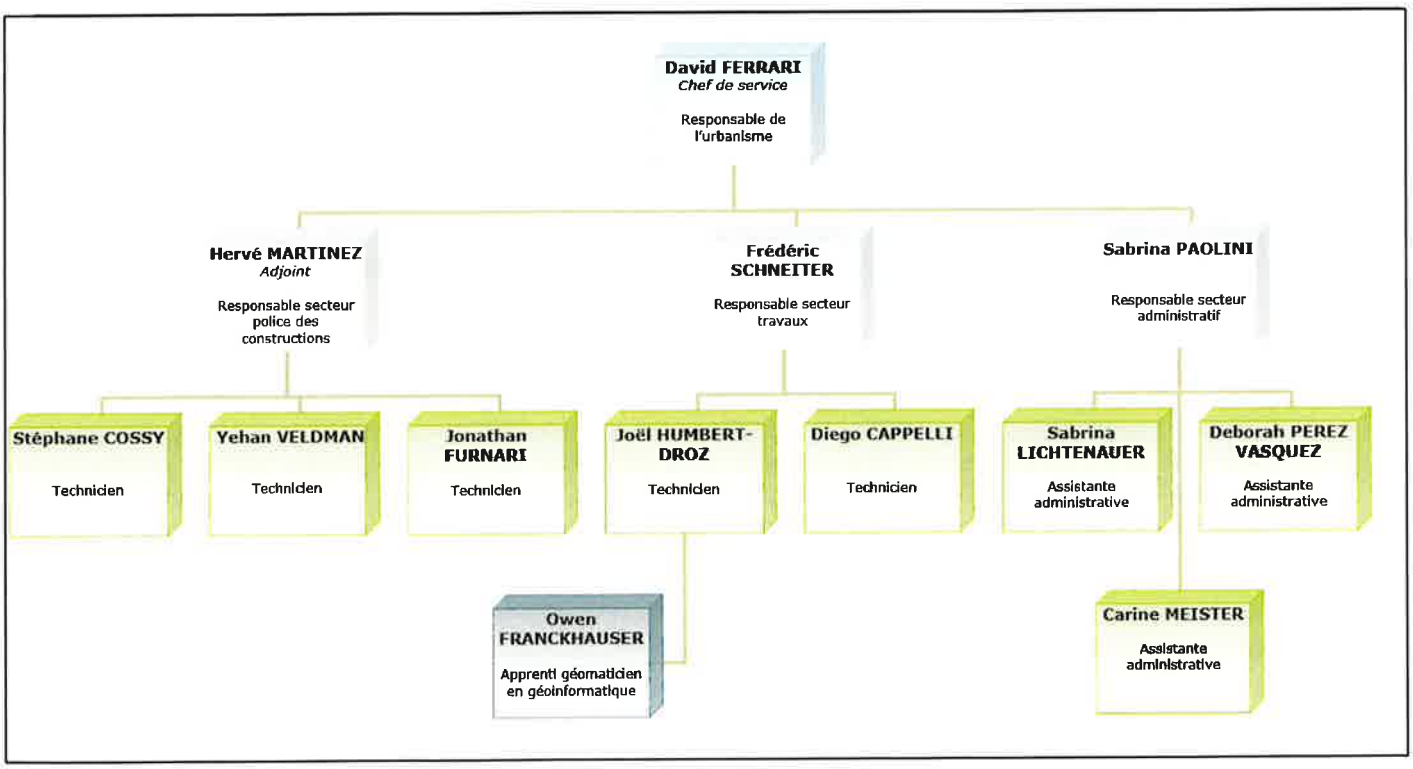

4.1. Le personnel et l'évolution du travail du Bureau Technique

En 2025, Monsieur Diego Cappelli a remplacé M. Benoit Perrottet, collaborateur du secteur travaux, dès le 1er septembre.

Le 1er août, Madame Carine Meister a été engagée avec un contrat à durée déterminée, à un taux de 20%, jusqu'au 31 décembre 2025 afin de traiter les demandes d'abattage d'arbres protégés hors CAMAC. Les abattages liés à une demande de permis de construire sont toujours traités par les techniciens et le personnel administratif.

Le secteur de la police des constructions a, quant à lui, connu une année stable, sans changement de personnel.

5. Constats sur l'évolution des tâches effectuées par le personnel du Bureau technique

Police des constructions

Application communal de la loi sur le patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et son règlement d'application (RLPrPNP) :

En 2025, à la suite de l'entrée en vigueur en mai 2024 du règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrPNP), le règlement communal sur la protection des arbres a dû être révisé.

Un groupe de travail commun aux quatre communes du Cercle, composé de représentantes de l'exécutif, de professionnels des arbres et de collaborateur·rice·s du BTI, a été constitué afin d'élaborer le nouveau règlement. Celui-ci a été adopté par le législatif le 8 octobre 2025, avec deux amendements.

Ces amendements doivent préalablement être validés par la DGE (Division biodiversité et paysage). Le règlement sera ensuite soumis, une nouvelle fois, au législatif pour adoption. Le département pourra ensuite constater l'entrée en vigueur du règlement.

Dans l'intervalle, le règlement communal actuel, moins restrictif que le droit supérieur, ne s'applique pas en cas de demande d'abattage : ce sont les dispositions cantonales qui prévalent.

La protection du patrimoine arboré occupe également une place centrale dans les procédures liées aux projets de construction. Les abattages nécessaires à des projets suscitent systématiquement des oppositions, fondées sur la primauté de la préservation des arbres. Les éléments arborés concernés doivent ainsi être identifiés dès l'avant-projet afin de justifier leur suppression et les mesures de compensation lors de l'enquête publique. Malgré cela, les oppositions demeurent fréquentes et l'issue des procédures incertaine, en l'absence de jurisprudence. La pesée des intérêts entre maintien des arbres et développement bâti constitue aujourd'hui un enjeu majeur.

Enfin, l'application de la LPrPNP suscite régulièrement des incompréhensions, voire des contestations, de la part des professionnels en charge des projets (ou des propriétaires) , qui ne comprennent pas l'application de la loi.

Parallèlement, les communes travaillent à l'établissement d'un inventaire cantonal des arbres remarquables.

Evolution du bâti :

En ce qui concerne les projets de nouvelles constructions, la nouvelle tendance reste à la densification lorsque l'affectation du terrain le permet. En effet, le BTI traite de plus en plus de demandes relatives à la démolition de petit(s) bâtiment(s) existants(s) – parfois sur des

parcelles de surface importante – au profit de la reconstruction de petits immeubles utilisant le maximum des capacités constructibles.

Les techniciens de la police des constructions sont également présents sur le terrain. Ce qui permet d'exercer une surveillance des chantiers en cours mais également d'identifier les travaux qui n'ont fait l'objet d'aucune autorisation. Les travaux non autorisés sont arrêtés immédiatement et la pratique communale veut que ces travaux non autorisés soient, selon les cas, dénoncés auprès de la Préfecture.

En 2025, comme en 2024, nous constatons une légère diminution des nouvelles demandes ainsi que du nombre de permis de construire délivrés (-12 %).

Parallèlement, les demandes relatives à des travaux d'entretien ou de minime importance sont restées stables, tandis que celles concernant l'installation de capteurs solaires ou de pompes à chaleur ont nettement reculé.

En 2025, les prix de rachat de l'électricité photovoltaïque ont en effet connu une baisse significative, en lien avec la stabilisation des marchés de l'énergie. Cette évolution peut expliquer la diminution des demandes d'installations solaires. Par ailleurs, beaucoup de toitures ou de parcelles sont désormais déjà équipées d'installations solaires.

L'année 2025, marquée par la mise à l'enquête publique du plan d'affectation communal (PACom), a par ailleurs complexifié l'analyse des projets déposés, ce qui a également freiné la délivrance des permis de construire. Chaque projet doit désormais être examiné à la lumière de l'ancienne et de la nouvelle réglementation, les dispositions les plus restrictives devant être appliquées, et ce pour chaque article des règlements concernés.

Enfin, le droit de recours demeure largement utilisé pour contester les décisions municipales relatives aux permis de construire.

Outils informatiques :

Une nouvelle base de données *QGIS* pour la police des constructions a été mise en place dès le mois de mars, remplaçant la base *ACCESS* devenue obsolète et inutilisable. M. Veldman, en charge des développement SIT a également développé une nouvelle interface permettant de faciliter le suivi des chantiers, et d'alléger le post-traitement administratif, souvent chronophage.

En 2025, l'interface de la statistique cantonale ainsi que du registre cantonal des bâtiments (RCB) a été complétement modifiée. Avant cette refonte, la police des constructions renseignait la statistique sur le nombre de logements dans le cadre d'une nouvelle construction ou d'un agrandissement uniquement au terme du chantier.

Avec ce changement, la statistique doit désormais être renseignée, et mise à jour, à chaque étape du processus de demande de permis de construire (enquête, délivrance du permis, modifications, etc.) entraînant systématiquement une charge de travail supplémentaire.

Aménagement du territoire

Les tâches relatives à l'aménagement du territoire consistent notamment à l'analyse, au suivi des processus, à la mise à l'enquête publique, à la préparation et au suivi des séances de conciliation avec les opposants ainsi qu'à la rédaction des projets de préavis à l'attention des conseils communaux.

Le processus de légalisation de nouveaux plans d'affectation communaux est long et échelonné de nombreuses étapes (examen préliminaire et examen préalable par la DGTL et les services cantonaux, finalisation et enquête publique, adoption par le conseil communal, approbation par le département en constat de la mise en vigueur).

À la fin de l'année 2024, la commune de Corseaux a soumis son PACom à l'enquête publique ; en 2025, les trois autres communes du Cercle lui ont emboîté le pas en soumettant également leur PACom à l'enquête publique : Chardonne au mois de mars, Corsier-sur-Vevey au mois de juin et Jongny au mois de septembre.

Parallèlement aux procédures d'aménagement du territoire, les communes du Cercle sont confrontées depuis quelques années à une pénurie de locaux pour l'accueil préscolaire, parascolaire et scolaire. Elles poursuivent leur collaboration avec l'Association scolaire Intercommunale Enfance et Jeunesse du Cercle de Corsier (ASICC), en collaboration avec le BTI afin de planifier, aménager ou construire des locaux aux endroits opportuns.

Dans ce cadre, le BTI est chargé d'organiser des séances de coordination entre le comité de direction, le comité de l'ASICC et la direction de l'établissement primaire et secondaire de Corsier et environs.

Jongny

Le projet de construction du nouveau collège a été soumis à l'enquête publique à l'automne 2025 et soulevé plusieurs oppositions.

Le traitement des oppositions et la suite de la procédure se déroulera pendant l'année 2026.

Corsier-sur-Vevey

En 2025, la Municipalité de Corsier-sur-Vevey a poursuivi la procédure du mandat d'étude parallèle (MEP) avec le bureau *Paterr architectes* pour l'extension du site scolaire (création d'un nouveau collège, d'une salle de sport double équipée de gradins, d'une crèche de 44 places et d'une UAPE de 100 places).

En 2025, un concours d'architecture a été organisé et le projet lauréat a été confié aux bureaux *Espositio+Javet architectes, Alberti Ingénieurs et Forster paysage*, tous trois de la région lausannoise.

Des séances régulières entre les différents acteurs se déroulent afin d'optimiser le projet et de préparer un crédit d'étude qui sera présenté en 2026 au législatif de la commune de Corsier-sur-Vevey.

Enfin, un projet de transformation du bâtiment sis à la rue du Château 2 devrait permettre d'aménager 3 salles de classes supplémentaires dans les anciens locaux de la banque Raiffeisen. Le projet sera soumis à l'enquête publique au début de l'année 2026.

Chardonne

En 2024, la Municipalité de Chardonne a mandaté le bureau *PLAREL SA* ainsi que des mandataires spécialisés pour réaliser une étude de faisabilité en vue de la construction d'un bâtiment scolaire sur les parcelles du PA « Les Championnes », situées à l'ouest du collège et du BUM existants.

Cette étude a permis de confirmer que ces parcelles étaient propices à la construction et qu'elles pourront être mises en valeur par une planification particulière ainsi qu'un concours d'architecture qui pourront être établis en parallèle. Le BTI a suivi ces études et participé aux séances avec les mandataires et la Municipale déléguée.

En 2025, la Municipalité a procéder aux démarches participatives avec des résultats qui montrent que l'appréciation générale du projet est très positive. Le projet se poursuit en 2026.

Par ailleurs, la nouvelle structure d'accueil de jour sur le site de l'EMS de la Maison du Pèlerin a ouvert ses portes en août 2025.

Corseaux

Enfin, pour la commune de Corseaux, le plan d'affectation *EMS Résidence du Léman* qui permettrait la construction d'une crèche en parallèle à l'EMS est entrée en vigueur en juin 2025, avec le rejet du recours par le Tribunal fédéral. Enfin, au mois de décembre, le Conseil communal a accepté les conclusions du préavis relatif à la constitution d'une promesse de droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de la Fondation Résidence du Léman – Etablissement médico-social sur la parcelle n°489.

Travaux et assainissement

En 2025, le secteur travaux a débuté les études de plusieurs nouveaux projets sur l'ensemble des communes du cercle de Corsier mais a rencontré d'importantes contraintes et délais, en particulier liés aux démarches administratives avec les différents services cantonaux.

En conséquence, ces projets ont dû être mis de côté, voire retirés de la planification générale tant leur planification est actuellement impossible à définir.

6. Conclusion

Pour terminer le bilan de l'année 2025, celle-ci s'est achevée avec une équipe au complet composée de personnes efficientes et prêtes à fournir les efforts nécessaires pour assurer la bonne marche du service.

Corseaux, le 18 février 2026

Annexe : 1 dossier de statistiques